

CSAL du 27/05/2025

Compte-rendu

Présents :

Direction : M. Pessarossi, M Bares, Mme Nolibois, Mme Calicharane, M Ickiewiz

OS : CGT : Nicolas Castillon, Isabelle Dutartre, Solidaires 4 présents, FO 3 présents.

Quatre points sont à l'ordre du jour de ce CSAL:

1- Approbation PV du CSAL du 29/04/2025 (pour avis)

Solidaire n'ayant pas étudié le PV du CSAL du 29/04/25, celui-ci n'est pas mis au vote.

2- Exécution budgétaire 2024 et prévision budgétaire 2025 (pour info)

Pour le budget 2024 on constate une augmentation de + de 1 400 000 € sur les autorisations d'engagement. Celle-ci s'explique par le renouvellement du bail locatif du site de Semard pour lequel les autorisations d'engagement doivent être prévues pour 9 ans, ainsi que le contrat de nettoyage avec le nouveau prestataire de service pour une durée de 2 ans.

Concernant les dépenses immobilières, celles-ci ont baissé de 22,5 % par rapport à 2023. En 2024 on peut noter des travaux concernant la réfection des sols et peinture de la cité administrative, la réfection des sanitaires et salle de restauration de Limoux, l'installation des bornes électriques sur la cité administrative et sur Narbonne, la réfection des façades du site de Narbonne, entre autres.

Des frais supplémentaires ont été supportés par la DGF locale concernant les travaux de Narbonne, afin de pouvoir lancer le chantier de désamiantage de Narbonne fin 2024.

Pour information des crédits à hauteur de 47 000 € supplémentaires ont été débloqués en vue de réaliser l'isolation par l'intérieur du site de Narbonne au 1er étage.

Une enveloppe travaux a également été débloquée pour la sécurisation de la toiture et du balcon au CDC. Le marché public sera publié fin juin 2025 et le début des travaux est prévu pour septembre 2025 et ce pour une durée de 4 mois.

Concernant les dépenses métier, celles-ci ont augmenté de 18,5 %. Les deux gros points noirs sont l'affranchissement et les frais de déplacement hors formation.

Pour 2025 la direction a lancé deux opérations: la rationalisation des frais d'affranchissement et une action sur les frais de déplacement (hors formation).

Concernant les frais d'affranchissement, l'action vise surtout la quantité d'envoi en recommandé. L'objectif est de baisser de 20 % le nombre d'envoi recommandé par rapport à 2023. À ce sujet, la direction a proscrit l'utilisation des lettres performances qui jusque là étaient utilisées principalement par le SPFE pour l'envoi de courriers lourds et rapides. Le coût de ces lettres performances étant exorbitant (8/10€ par lettre). Depuis le mois de novembre 2024, la DDSPP paye son affranchissement, alors que ce n'était pas le cas avant.

La direction continue d'utiliser les envois en Ecopli, ce qui baisse fortement le coût de l'affranchissement.

En ce qui concerne les frais de déplacement, l'objectif fixé est de les diminuer de 10 % en 2025. Afin de remplir cet objectif, la direction

favorise l'utilisation des véhicules électriques, et remercie tous les agents de jouer le jeu à ce niveau. Mme Nolibois précise que les efforts ne doivent pas s'arrêter là.

Au sujet des frais bancaires, l'augmentation de 17 000 € en 2024 s'explique par le fait que dans chorus, il n'y avait rien d'enregistré pour 2023. La direction n'a pas d'explication particulière si ce n'est de possibles erreurs de saisie directement dans l'application chorus.

Il est également constaté une baisse de presque 20 % des frais de réseau et télécommunication en 2024. Celle-ci s'explique par le changement des forfaits téléphone engagé par la direction avec une baisse notable du nombre de giga disponibles sur les forfaits Internet.

Concernant les dépenses de fonctionnement courant qui ont subi une augmentation de 65 % entre 2023 et 2024, cela concerne surtout de l'achat de matériel (+27k€), des frais de formation (+59k€), des moyens généraux, qui englobent toutes les dépenses, non classables ailleurs (+69k€), et les prestations de service, telles que l'évacuation des archives de Narbonne, préalable nécessaire aux travaux, et l'opération pilon sur Carcassonne.

À savoir que les moyens généraux qui jusqu'en 2024 étaient remboursés par la DG, ne le seront plus en 2025.

Pour les prévisions budgétaires 2025, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est légèrement plus basse (-300 000 €) qu'en 2024.

À noter la mise en place d'un dispositif d'optimisation, des dépenses et des achats pour cette nouvelle année, qui fixe les deux objectifs déjà évoqués plus haut concernant l'affranchissement et les frais de déplacement.

En 2025 des travaux importants côté immobilier sont prévus en complément des travaux déjà financés par le bureau SPIB 2C, mais également du côté des dépenses de fonctionnement.

Au sujet du gardiennage (agent de sécurité), il est prévu un changement de prestataire afin de rentrer dans un marché régional. Il n'est toujours pas prévu d'agent de sécurité sur le site de Limoux, alors que ceux de Carcassonne et Narbonne sont toujours prévus pour l'année entière.

Suite à la demande de densifier sur le centre de contact, des dépenses ont été engagées pour réinstaller les agents sur les étages 1 et 2 afin de laisser le plateau du rez-de-chaussée libre pour l'éducation nationale. Les élus devront surveiller avec les agents si les normes sont respectées et si cela est vraiment viable.

Est également à l'étude pour 2025, le changement des PC des salles de formation et des bureaux d'accueil, les anciennes unités centrales ne permettant pas la migration vers Windows 11. Il est prévu l'installation de docks afin de pouvoir venir avec son propre PC portable à l'accueil ou en formation.

Les OS évoquent le fait qu'il peut être compliqué de se "promener" avec son ordinateur portable pour descendre en rendez-vous, surtout qu'en celui-ci n'est pas prévu. Mme Nolibois rappelle très clairement qu'en SIE, on ne doit pas recevoir sans rendez-vous. La prise de rendez-vous est obligatoire.

En 2025 est également prévue l'installation d'une pergola sur le CFP de Narbonne et l'installation du tri sélectif sur le site de Limoux. Ces 2 opérations font l'objet d'une participation de la

délégation régionale à hauteur de 40 %. Concernant le tri sélectif déjà mis en place sur Carcassonne, et bientôt sur Limoux, celui-ci sera également prévu sur le site de Narbonne après les travaux.

M Barès tient alors à faire un point sur la cantine de Narbonne. Après la constatation que celle-ci fonctionne sous forme d'une association, et donc de bénévolat ; la fréquentation étant en baisse environ 25 repas par jour; l'agent Berkani, étant en arrêt longue maladie, son remplacement étant prévu ponctuellement, une réflexion est engagée avec le secrétariat général sur la sélection d'un nouveau prestataire pour la livraison de repas sur site. La direction évoque alors le prestataire « Refectory ». Avec ce prestataire, il faut depuis une application smartphone, créer un compte en ligne afin de pouvoir commander son repas jusqu'à 10h30 pour le repas du midi. Il sera également possible de commander son repas du soir à tarif plein (sans participation employeur). Pour le repas du midi, le reste à charge pour l'agent serait compris entre 6 et 7€ suivant son grade. Les repas seraient alors livrés directement sur site. Dans ce contexte, la direction envisage un réaménagement complet de la salle de restauration afin de créer un espace convivial permettant à chacun de venir manger sur place. Ce système de réservation serait mis en place pour le 1er septembre 2025. La dissolution de l'association est donc prévue pour début juillet 2025. Une réunion de présentation aux agents de Narbonne se tiendra prochainement. Le sujet sera également évoqué lors du CDAS du 10 juin.

3- Tableau de bord de veille sociale 2024 (TVBS) (pour info)

Au sujet du tableau de bord de veille sociale, la direction précise qu'une opération de sensibilisation des chefs de service au sujet des Risques Psycho Sociaux a été faite lors du collège de ces derniers qui s'était tenu le 20 mai.

Concernant les fiches de signalement, la direction nous informe que 5 articles 40 ont été rédigés en 2024 et que pour 2025, nous sommes déjà à trois depuis le début de l'année

Indicateur 1 de ce TBVS concerne le taux de couverture des emplois. Celui-ci est calculé par rapport au nombre d'emplois au TAGERFIP et ne tient donc pas compte des temps partiels et des départs à la retraite progressive. À noter que cet indicateur est inférieur de 4 points à la moyenne nationale.

L'indicateur 3 et 4, concernent le nombre d'écurement et le nombre de jours reportés sur le CET : la CGT fait la remarque que le SDIF est le service où il y en a le plus, peut-être parce qu'il y a beaucoup de travail en retard dans ce service. Mais c'est également dans ce service que l'on supprime des emplois.

La direction se félicite de la diminution des "petits écurements" (inférieur à 1h) et rappelle que les agents faisant l'objet d'écurements récurrents sont toujours suivis par le service RH.

Le taux de télétravail légèrement inférieur dans l'Aude à la moyenne nationale s'expliquerait avec la présence d'un CDC pour lequel le télétravail n'est pas possible avant d'avoir acquis 9 mois d'ancienneté. À ce jour, la direction précise qu'aucun chef de service ne reste hostile au télétravail.

Concernant le taux de rotation des agents qui augmente légèrement entre 2022 et 2024, la direction rappelle que celui-ci est impacté par les départs à la retraite et les différentes évolutions suite à concours. Les OS demandent à voir l'évolution de cet indicateur sur plusieurs années et par service, car un taux de rotation important régulier sur un service en particulier pourrait permettre de tirer certaines conclusions quant au bien-être des agents dans ce service.

Dans le cadre de ce TBVS, 6 actions seront mises en œuvre en 2025 :

- Poursuivre le suivi des écurements,
- Investir sur les méthodes de travail, sur le collectif par le biais d'organisation de réunion métier,
- Déplacement régulier de l'équipe de direction sur le terrain,
- Reprise des visites médicales par le médecin de prévention,

- Sensibilisation des CDS aux risques psychosociaux,
- Travaux de rénovation afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

4- Point d'étape EcoFip (pour info)

Le plan de mobilité employeur dépend fortement de la taille et des infrastructures de la ville dans lesquelles le CFP est installé (réseau, transport en commun, piste cyclable...).

La direction prévoit de conserver trois vélos à assistance électrique (un sur Carcassonne et deux sur Narbonne) dont l'utilisation pour le trajet domicile-travail sera possible à partir de septembre 2025. Un système de réservation via la plateforme Novae sera mis en place. Le nécessaire a été fait au niveau des assurances (300 € par an). Si l'essai s'avère non-concluant, les vélos seront alors mis en vente.

La direction rappelle qu'elle ne peut mettre en œuvre à son niveau que ce que les moyens qui lui sont alloués lui permettent de faire.

5- Questions diverses

Au sujet des mutations locales, la direction rappelle qu'il y aura bien 2 vagues. La 1ère étant pour le mouvement des agents déjà présents sur le département. Les entrants passeront après. L'étude des demandes se fera toujours selon la hiérarchie : priorité - critère - ancienneté.

Au sujet du parking de Carcassonne, deux étapes sont identifiées. Premièrement l'aménagement du parking EDF qui devrait ouvrir à partir du 15 décembre 2025. La tarification n'est pas encore arrêtée par l'agglomération de Carcassonne et un système d'abonnement sera possible.

La deuxième étape consistera à l'aménagement de la place Gaston Jourdan en espace vert. Cette place sera ainsi fermée à compter du 1er janvier 2026.

Concernant la campagne du DUERP, les organisations syndicales informent la direction que certains services n'ont fait l'objet d'aucune information. Le chef de service ayant rempli lui-même l'outil prév'action. L'assistante de prévention rappelle qu'il s'agit cette année d'une version allégée du DUERP et que dans ce cas le chef de service n'a pas l'obligation d'organiser une réunion ni de consulter ses agents.

Une réunion sur le DUERP est obligatoire tous les deux ans. La direction fera un message à tous les agents, et va donner la possibilité de consulter le DUERP N-1 et de faire rapidement des observations à l'assistante de prévention.

Au sujet d'une possible attestation délivrée par l'employeur pour les agents ayant travaillé en zone amiantée, la direction va se renseigner sur la possibilité d'établir un tel document.

Nous appelons enfin toujours les collègues à s'organiser et se mobiliser. La grève du 05 décembre réussie dans la fonction publique a empêché la régression des jours de carence mais n'a pas empêché les autres mesures anti-fonctionnaires du gouvernement. Le 05 juin a lieu un appel à la grève et à la manifestation pour nos retraites et avec le nouveau sujet de la mutuelle Alan pour notre ministère.

Fin à 13h00.

Pour le CSAL, Isabelle Dutartre & Nicolas Castillon.

Notre courriel : cgt.ddfip11@dgifip.finances.gouv.fr